

**Compte rendu
Conseil municipal du 27 mai 2014**

1 – Désignation de la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal procède par vote à bulletin secret à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres, sur la liste proposée par le Maire. Aucune autre liste de candidats n'étant proposée les opérations de vote se sont déroulées sous le contrôle de deux scrutateurs : Isabelle ROMEAS et Gérard SOULIOL.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Daniel PERRET	Maxime TEYSSONNEIRE
Didier DUCROS	Daniel JOUBERT
Paula COURIOL	Marja VAINOLA

2 – Subventions aux associations

Le conseil délibère sur les demandes de subventions reçues pour l'année 2014 et décide d'allouer les aides suivantes.

Comité de Jumelage	900 €
Club St Michel	1 050 €
Les Compagnons de Miramande	350 €
Club de Tarot	250 €
Aiguilhe Football Club	1 300 €
Aiguilhe Animation	2 000 €
FNACA	320 €
Secours Catholique	300 €
Secours Populaire	300 €
Croix Rouge	150 €
Prévention routière	80 € (si action de prévention à l'école d'Aiguilhe)
Justice et Partage	80 €

3 – Contribution de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le Conseil Général assure la gestion du fonds de solidarité logement qui concerne un public rencontrant des difficultés liées à l'accès au logement ou au paiement du loyer, ou à des factures impayées d'eau et d'énergie.

La contribution communale sollicitée par le Conseil Général s'élève à 1 € par habitant.

4 – Délégations du conseil au maire

Le conseil municipal précise que le maire est chargé, par délégation du conseil, de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 8 000 €;

5 – Avenant à la convention avec le Centre de Gestion concernant l'établissement des dossiers retraites

Par délibération du 07 octobre 2010, le conseil municipal avait délibéré pour approuver la convention 2011-2013 concernant l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Haute Loire. Le centre de gestion propose à la commune la prolongation de cette convention pour l'année 2014.

6 – Contrat de maintenance – CIM informatique

Le système d'information de la Mairie est implanté sur un serveur de données qui est arrivé en fin de période de garantie. Afin de sécuriser les données de la mairie Monsieur le Maire propose au conseil de souscrire un contrat de maintenance et d'assistance pour ce serveur auprès de la société CIM Informatique.

7 – Contrat de maintenance – MASKOTT

L'école de la Coustette est équipée de deux configurations informatique composées chacune d'un :

- tableau blanc interactif
- vidéoprojecteur
- ordinateur portable

La société MASKOTT, qui a fourni ces équipements arrivés en fin de période de garantie, adresse une proposition pour un contrat de maintenance pour l'ensemble de ces matériels pédagogiques.